AFIRM

AFIRMINFO

Septembre 2022

La Citation à méditer : Les passeports ne servent jamais qu'à gêner les honnêtes gens et à favoriser la fuite des coquins. *Jules Verne*

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Catégorie Actions de formation

VEILLE JURIDIQUE

Mise en place du passeport prévention

Au 1er octobre 2022, le passeport prévention sera mis en place. Il regroupera les attestations, certificats et diplômes obtenus par le salarié en matière de santé et sécurité au travail. Les acquis peuvent être inscrits par l'employeur, les organismes de formation ou le salarié, en fonction de ce qui a été dispensé à leur initiative. Le passeport prévention se matérialisera d'abord par un site d'information livré en octobre 2022 puis par une ouverture effective en avril 2023. Les modalités, informations recensées dans le passeport et conditions d'accès au passeport seront fixées par arrêté.

Loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail - article 6

Passeport de prévention, Propositions des partenaires sociaux, 24 juin 2022

Déblocage exceptionnel de l'épargne salariale : le ministère du travail publie une foire aux questions

Dans une foire aux questions publiée le 13 septembre sur son site, le ministère du travail apporte des précisions sur le dispositif de déblocage exceptionnel de l'intéressement et de la participation ouvert jusqu'à la fin de l'année.

Intéressement et participation : le déblocage exceptionnel des sommes investies avant 2022, Foire aux questions,13/09/22

Nouveau règlement sur les matériaux et objets en plastique recyclé apte au contact alimentaire

Le règlement n° 2022/1616 fixe notamment les exigences spécifiques applicables aux procédés de recyclage, à l'utilisation alimentaire et à la mise sur le marché des matériaux en plastiques recyclés destinés à être mis au contact des aliments. Il abroge et remplace le règlement CE 282/2008 du 27 mars 2008. Le nouveau règlement apporte au recyclage chimique une reconnaissance officielle. Le texte est axé sur la capacité des technologies à décontaminer les résines et sur une série de conditions à remplir pour garantir l'aptitude au contact alimentaire des plastiques recyclés.

Règlement (UE) 2022/1616 de la commission du 15 septembre 2022 relatif aux matériaux et objets en matière plastique recyclée destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires et abrogeant le règlement (CE) n° 282/2008

Le conseil en ressources humaines pour les TPE et les PME

Une nouvelle instruction abroge l'instruction du 19 janvier 2022. La prestation de conseil en ressources humaines (PCRH) permet aux entreprises de moins de 250 salariés de bénéficier d'un accompagnement en ressources humaines réalisé par un prestataire et cofinancé par l'Etat. Cet accompagnement personnalisé aux TPE-PME permet de répondre à leurs besoins en matière de gestion des ressources humaines. Les entreprises souhaitant bénéficier de ce dispositif peuvent en faire la demande auprès de leur opérateur de compétence (OPCO) de rattachement. L'instruction précise notamment la nature des projets éligibles à un cofinancement de l'Etat, le taux d'intensité du cofinancement de l'Etat.

Instruction n° DGEFP/MADEC/2022/208 du 15 septembre 2022 relative à la prestation « conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME)

Congé de proche aidant : de nouveaux bénéficiaires

Le congé de proche aidant permet au salarié de s'occuper d'une personne handicapée ou âgée ou en perte d'autonomie. Ce congé est accessible sous conditions et pour une durée limitée. Depuis le 1er juillet 2022, le congé de proche aidant et le dispositif de don de jours de repos sont ouverts aux salariés portant assistance à un proche handicapé, invalide ou en perte d'autonomie, quelle que soit la gravité de son état. La liste des pièces à fournir par le salarié à son employeur est complétée.

Décret 2022-1037 du 22 juillet 2022 relatif au congé de proche aidant et à l'allocation journalière du proche aidant

Registre National des Entreprises

A partir du 1er janvier prochain, toutes les entreprises et sociétés, quelle que soit leur activité, devront obligatoirement s'immatriculer et effectuer toutes leurs formalités juridiques en ligne, via le nouveau Registre National des Entreprises.

Ordonnance n° 2021-1189 du 15 septembre 2021 portant création du Registre national des entreprises Décret n° 2022-1015 du 19 juillet 2022 relatif aux droits dus au titre du Registre national des entreprises et portant adaptation d'autres registres d'entreprises

Accompagnement des systèmes de management, évaluation des risques professionnels, actions de formation, communication et dialogue social, RSE…

AFIRM vous accompagne selon vos besoins. Contactez AFIRM.

ACCOMPAGNEMENT - FORMATION – INGENIERIE – RESSOURCE HUMAINE – MANAGEMENT DES RISQUES
SAS AFIRM - Capital 8000.00 € - RCS TOULON 451 327 829 Code APE : 7022Z

contact@afirm-conseil.fr - www.afirm-conseil.fr

PROVENCE MEDITERRANEE	AUVERGNE RHONE ALPES
372, Chemin du Val doux 83200 TOULON Siret n° 451 327 829 00011	10, montée de CHANTEMULE – 43140 LA SEAUVE SUR SEMENE Siret n° 451 327 829 00029
04 94 24 44 52	**04 71 61 02 03**